

RAPPORT ANNUEL 2022-2023



Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais

Québec



MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE LA PRÉSIDENTE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons conjointement le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais qui fait état des données récentes de notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et des faits saillants qui ont marqué cette année.

Vous serez en mesure de constater les nombreux chantiers pédagogiques en cours, la multitude de comités mis en place pour se concerter et améliorer nos pratiques et nos services offerts, de même que toutes les décisions prises pour améliorer la réussite des élèves et leur offrir un environnement sain, sécuritaire et bienveillant. De plus, lors de notre période de bilan, nous sommes en mesure de témoigner de nos observations à l'effet que les actions entreprises sont imprégnées des valeurs du CSSPO (la collaboration, la bienveillance, l'engagement et l'équité), qui sont bien incarnées par nos employés. Nous pouvons compter sur notre personnel qui a le souci de veiller au développement et à l'amélioration continue de leur établissement ou de leur service administratif. Notre organisation se dit apprenante et inclusive et il est remarquable de constater la cohérence, la rigueur et la collaboration au sein de l'organisation. Plus que jamais, l'utilisation des données fait partie de notre agir compétent en ayant toujours en trame de fond l'organisation des services de qualité pour répondre aux besoins de nos élèves jeunes et adultes.

On ne peut pas passer sous silence que l'année 2022-2023 a été une année de consultation et d'élaboration de notre nouveau (PEVR). Cette démarche mobilisatrice nous a permis d'être à l'écoute des élèves et de leurs parents ainsi que de notre personnel. À travers ce processus, nous avons fait plusieurs constats qui nous permettent d'identifier nos forces et nos vulnérabilités. D'ailleurs, notre PEVR traduit ces aspects sur lesquels nous souhaitons nous investir pour les années à venir.

Évidemment, 2022-2023 fût une année de retour « à la normale » au sortir de la pandémie. Nous avons vu les équipes-école et les services administratifs se déployer pour contrer ses impacts. Que ce soit au niveau du rattrapage pédagogique, de la gestion des écarts, de la bienveillance envers les élèves et ou du recrutement, la grande équipe du CSSPO rayonne en étant novatrice, créative et surtout compétente dans tous ses efforts consentis pour améliorer la réussite.

Un grand sentiment de reconnaissance envers nos employés nous habite à l'égard de tout le travail accompli car ces derniers placent toujours la réussite éducative et le bien-être de chaque élève au cœur de leur agir professionnel. Merci! Nous tenons aussi à remercier chaleureusement tous les autres acteurs de notre communauté éducative, que ce soit nos élèves, les parents, nos partenaires et les citoyens qui nous appuient au quotidien. Ils demeurent une source d'inspiration et de motivation pour nous tous.

En terminant, nous vous souhaitons une bonne lecture du présent *Rapport annuel* et on se souhaite une bonne continuité.



Nadine Peterson

Directrice générale



Kim Jessome

Présidente du conseil d'administration

Table des matières

1	Présentation du centre de services scolaire	5
1.1	Le centre de services scolaire en bref	5
1.1.1	Services éducatifs et culturels	6
2	Gouvernance du centre de services scolaire	9
2.1	Conseil d'administration	9
2.2	Autres comités de gouvernance	12
2.3	Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	15
2.4	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	15
3	Résultats	16
3.1	Plan d'engagement vers la réussite	16
3.1.1	Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	16
3.1.2	Objectifs établis par le ministre de l'Éducation	20
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	20
3.2.1	Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire	20
3.2.2	Interventions dans les écoles du centre de services scolaire	21
3.3	Processus de plaintes	22
4	Utilisation des ressources	22
4.1	Répartition des revenus du centre de services scolaire	22
4.2	Ressources financières	24
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	24
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus	25
4.5	Ressources matérielles et technologiques	25
4.5.1	Ressources matérielles	25
4.5.2	Ressources technologiques	25
5	Annexes du rapport annuel	26
5.1	Rapport du protecteur de l'élève	26
5.2	Rapport d'activité des comités du conseil d'administration	34

1 Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Sa mission

Afin de favoriser la réussite de tous ses élèves, d'en faire des citoyens bien intégrés socialement et professionnellement, engagés et responsables, de contribuer au mieux-être et au devenir de la collectivité qu'il dessert, le Centre de services scolaire se donne comme mission :

1. d'offrir à ses élèves, jeunes et adultes, l'accessibilité à des services éducatifs de qualité, répondant à leurs besoins multiples et variés;
2. de soutenir et d'accompagner ses établissements dans la réalisation de leur mission;
3. de faire la promotion et de valoriser l'école publique;
4. de contribuer au développement de la région et de la communauté par la mise en œuvre de services et d'activités associés à son domaine de compétence.

La clientèle

Les écoles primaires et secondaires



Élèves déclarés au financement
2022-2023

École	Préc.4 ans	Préc.5 ans	Primaire	Secondaire	Total général
001 - Euclide-Lanthier		49	365		414
002 - Côte-du-Nord		55	350		405
003 - Des Rapides Deschênes		49	546		595
004 - Internationale Du Mont-Bleu		32	389		421
005 - Jean-de-Brébeuf	20	17	233		270
006 - Internationale du Village		53	581		634
007 - Lac-des-Fées		73	414		487
008 - Du Plateau		57	444		501
011 - Du Vieux-Verger		54	296		350
012 - Du Grand-Boisé		69	425		494
013 - Saint-Paul	13	53	245		311
014 - Des Trois-Portages		36	315		351
015 - Du Parc-de-la-Montagne		47	249		296
016 - Saint-Jean-Bosco		56	310		366
017 - Notre-Dame	13	34	244		291
018 - Du Dôme		66	306		372
019 - Saint-Rédempteur	24	34	202		260
020 - Au Coeur-des-Collines	17	50	313		380
026 - Du Marais		69	414		483
027 - De la Vallée-des-Voyageurs	30	64	304		398
028 - Des Deux-Ruisseaux		72	575		647
029 - Des Tournesols		54	379		433
032 - L'Amérique-Française		91	574		665
033 - Des Cavaliers		74	548		622
034 - De la Forêt		72	619		691
035 - De la Petite Ourse		54	315		369
036 - Du Grand-Héron	75	45	349		469
049 - École des services spécialisés			3		3
Total	192	1479	10307	0	11978

École	Présc.4 ans	Présc.5 ans	Primaire	Secondaire	Total général
040 - Secondaire de la Nouvelle-Ère				708	708
041 - Secondaire de la Cité				673	673
042 - Secondaire des Lacs				207	207
044 - Secondaire Grande-Rivière				1689	1689
046 - Secondaire Mont-Bleu				1329	1329
048 - Secondaire de l'île				1312	1312
401 - Euclide-Lanthier				4	4
449 - École des services spécialisés				9	9
Total				5931	5931
Grand total	192	1479	10307	5931	17909

Les centres

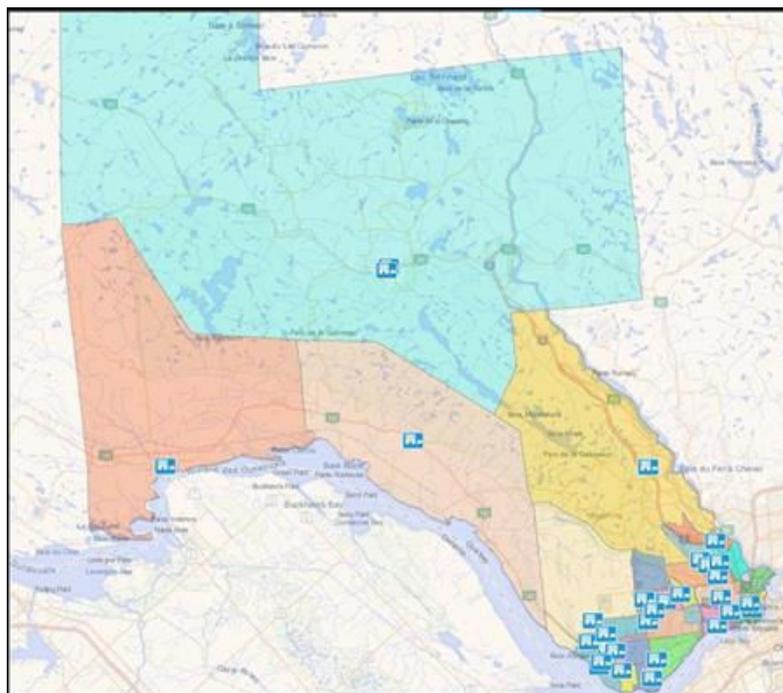
	21-22	22-23
Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais	558 ETP*	647 ETP*
École des métiers spécialisés Asticou	547 ETP*	552 ETP*
Centre de formation professionnelle Vision-Avenir	220 ETP*	277 ETP*

* ETP : Équivalent temps plein (il s'agit du nombre d'heures accumulées pour chaque élève)

Le territoire

Le territoire du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais est vaste. Une bonne portion des élèves est concentrée en zone urbaine et une autre part, plus éparse, est située en zone rurale.

Voici la carte du territoire :



1.1.1 Services éducatifs et culturels

La formation générale des jeunes (FGJ)

Le CSSPO compte 15 groupes d'élèves de préscolaire 4 ans temps plein en milieu défavorisé, répartis dans 7 écoles différentes sur son territoire. Des services complémentaires sont présents sur le terrain afin de valoriser les pratiques préventives et de dépistage. Un partenariat se vit avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO). Quant au préscolaire 5 ans, celui-ci est offert dans toutes les écoles primaires du CSSPO.

Un service de garde et de surveillance des dîneurs est offert dans toutes les écoles primaires du centre de services scolaire. Dans le souci d'appuyer les parents, des discussions sont présentement en cours pour tenter d'offrir le même service aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) du secondaire.

Que ce soit au primaire ou au secondaire, plusieurs écoles offrent des projets ou des programmes particuliers pour répondre aux besoins et intérêts diversifiés de notre clientèle. On y retrouve, entre autres, le programme d'éducation intermédiaire (PEI), des concentrations sport et arts, le programme Sport-études et diverses voies au choix de l'élève.

Les écoles du CSSPO offrent aux élèves issus de l'immigration des services de soutien à l'accueil et à la francisation par le biais de 13 classes d'accueil ou de soutien en salle de classe. À cet effet, le CSSPO vit, depuis quelques années, un projet d'intégration en offrant du soutien intensif et fréquent à l'apprentissage de la langue française au préscolaire. Ce sont entre 150 et 200 élèves qui bénéficient de ce service et qui sont soutenus dans leur école d'appartenance pour développer leurs compétences linguistiques en français. Par ailleurs, 23 projets diversifiés visant à soutenir l'intégration des élèves immigrants et l'éducation interculturelle ont été mis en œuvre dans les milieux scolaires. À titre d'exemple, une école a travaillé avec les élèves de classes d'accueil afin de les emmener, par l'entremise de la photo, à découvrir leur communauté et à partager leur vécu de nouvel arrivant. Un regroupement d'écoles a organisé, en collaboration avec les services communautaires de la région, une foire d'accueil et d'information destinée aux parents des élèves du préscolaire dans la perspective de créer des liens bienveillants entre l'école, la famille et la communauté et démystifier le système scolaire québécois.

L'offre de service pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est grandissante au sein du Centre de services scolaire. Le CSSPO compte 69 classes spécialisées (troubles du spectre de l'autisme, adaptation, langage, défis multiples, Colibris, Panda, Kangourou, CAPS-Défi, Oasis, Le Sommet) et deux services de répit au primaire et au secondaire. Ces classes offrent aux élèves HDAA un soutien personnalisé et soutenu grâce à l'expertise des intervenants enrichie par l'accompagnement de divers professionnels. Notre Centre de services scolaire est le mandataire de la région responsable d'offrir des services de scolarisation à la clientèle EHDA en partenariat avec les centres jeunesse de la région.

Des cours d'été sont offerts pour les élèves du secondaire.

Au fil du temps, au secteur jeune, le CSSPO s'est doté d'orientations pédagogiques claires et une grande mobilisation des intervenants scolaires s'articule autour d'elles. Parmi ces orientations, on compte la mise en place d'une culture collaborative, de stratégies d'intervention précoce et de mesures d'insertion professionnelle pour les personnes nouvellement en poste. Certains projets ont été mis en place en lien avec ces orientations pédagogiques et font maintenant partie de la culture de notre Centre de services scolaire, notamment le projet des pratiques éducatives préventives qui permet un meilleur dépistage et un agir tôt dès l'entrée à l'école.

La formation générale des adultes (FGA)

L'éducation des adultes offre des services aux élèves de 16 ans et plus et se caractérise par la multiplicité des programmes offerts : formation générale de niveau secondaire (1^{er} et 2^e cycles), présecondaire, alphabétisation, francisation, intégration sociale, insertion socio-professionnelle, reconnaissance des acquis et SARCA (service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement). La formation est offerte de jour et de soir. Des cours d'été sont également offerts en FGA. Des services en orthopédagogie sont mis en place pour les élèves ayant des besoins particuliers. De plus, une équipe de techniciennes en travail social supporte les élèves dans toutes les sphères de leur vie.

Plusieurs partenaires travaillent avec la FGA dont le centre local d'emploi, le SITO, la Relance, etc.

La formation professionnelle (FP)

La formation professionnelle est offerte aux personnes désirant obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Entre autres, notre Centre de services scolaire détient les programmes dans les secteurs prioritaires du marché du travail dont la construction, les services et la santé. Le Centre de formation professionnelle des Portages-de-l'Outaouais déploie une offre de services innovante répondant aux besoins de l'adéquation formation-emploi de la région. En Outaouais, le service de la

formation professionnelle est régionalisé et offert aux quatre centres de services scolaires francophones. Actuellement, plusieurs régions du Québec s'inspirent de notre modèle qui favorise grandement la concertation, le développement harmonieux de notre offre régionale et qui se veut une porte d'entrée unique pour les admissions et une image promotionnelle régionale.

Le service aux entreprises

Le service aux entreprises est un service-conseil en formation sur mesure destiné aux entreprises et aux individus. Regroupant les services aux entreprises des quatre centres de services scolaires francophones de la région de l'Outaouais, le service aux entreprises jouit d'un riche passé de plus de 20 ans d'expérience et d'une réputation qui repose sur son expertise, sa compétence, son professionnalisme, sa polyvalence et surtout, sa capacité d'adaptation aux besoins spécifiques de ses clients.

Pour l'ensemble du CSSPO

Depuis quelques années déjà, les gestionnaires d'établissement du CSSPO favorisent la mise en place des approches collaboratives. Toutes nos directions d'école sont engagées dans une communauté de pratiques (COP) afin d'améliorer leurs pratiques et favoriser le développement professionnel de leur personnel. Cette structure permet de développer une culture collaborative qui mène vers une vision commune et des décisions prises pour la réussite de tous les élèves. Le développement des COP chez les directions d'école a des répercussions importantes chez les enseignants qui s'engagent de plus en plus dans des communautés d'apprentissage professionnel (CAP).

Des chantiers sont présentement en cours dans le suivi du parcours scolaire de chacun de nos élèves à risque de décrochage. La FGJ, la FGA et la FP travaillent main dans la main et mettent de nombreux efforts pour cibler les élèves à risque de décrochage et les soutenir dans leur cheminement et leur persévérance scolaires.

Les services culturels

Il y a quelques années, le CSSPO a créé le comité culturel. Celui-ci est composé de trois directions du primaire et du secondaire, d'une enseignante de musique, de conseillers pédagogiques, d'une bibliothécaire ainsi que du coordonnateur du Service des ressources éducatives du Centre de services scolaire. Le comité culturel du CSSPO a comme mandat de promouvoir la mise en œuvre de la *Politique culturelle au sein du Centre de services scolaire*. Pour ce faire, le comité doit faire connaître les programmes ministériels qui font la promotion de l'intégration de la dimension culturelle aux apprentissages scolaires. Ainsi, il encourage et soutient la mise en place des mesures nécessaires afin que le plus grand nombre d'écoles bénéficient du programme « La culture à l'école ». En diffusant le répertoire culture-éducation de la région, il encourage des artistes et des organismes locaux.

De plus, le comité propose des événements variés dans lesquels les élèves sont amenés à démontrer et à développer leur créativité. Par exemple, les élèves pourront participer aux soirées culturelles du CSSPO où différentes formes d'art (chant, musique, art dramatique, danse et arts plastiques) sont mises en lumière. En plus des soirées culturelles, les élèves du primaire et du secondaire sont invités à participer à la création d'une œuvre collective avec un artiste de la région. Ensuite, le comité culturel organise les « Rendez-vous culturels virtuels du CSSPO ». Tout au long de l'année scolaire, nous célébrons la culture en présentant les réalisations des élèves par l'entremise de divers moyens (photos, capsules vidéo, etc.). À la fin de l'année scolaire 22-23, les élèves du primaire ont pu apprécier l'œuvre littéraire d'une artiste de la région par le biais de l'activité « La lecture en cadeau ». Un projet de diffusion rapide et efficace des projets est actuellement en cours de développement.

Les services administratifs

Le CSSPO compte sur huit services administratifs. Ces services veillent notamment à l'organisation scolaire et du transport, à l'entretien du parc immobilier et du parc informatique, à la coordination des ressources humaines et financières, au développement de tableaux de bord pour les suivis du PEVR, ainsi qu'à l'élaboration des stratégies de communication. Étant l'un des plus grands employeurs de notre territoire, les services éducatifs, culturels et administratifs du CSS appuient le travail quotidien des quelques 3000 employés, qu'ils soient enseignants, soutien ou professionnels.

2 Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

- Monsieur Djama Ahmed, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est
- Madame Julie Boisvert, présidente, membre parent d'un élève représentant le district Nord
- Monsieur Simon Lajoie, membre parent d'un élève représentant le district Ouest
- Madame Kim Jessome, vice-présidente, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est
- Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest (désignée et assermentée le 24 octobre 2022)
- Madame Christelle Élément, représentante du personnel de soutien
- Madame Mylène Larocque, représentante membre professionnel
- Monsieur Simon Leclair, représentant cadre d'établissement
- Madame Isabelle Lemay, représentante cadre scolaire
- Monsieur Raïmi Osseni, membre représentant de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- Monsieur Dominique Kenney, membre représentant de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (désigné le 19 septembre 2022 et assermenté le 24 octobre 2022)
- Madame Marie Trouis, membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Monsieur Jean Damascène Uwimana, membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (désigné et assermenté le 30 janvier 2023)
- Monsieur Richard Bilodeau, président, membre représentant un parent d'élève représentant le district Centre-Ouest (démission le 26 septembre 2022)
- Monsieur Jean-Charles Gendron, membre représentant de la communauté, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (démission le 7 novembre 2022)
- Madame Yanika Whiteman, membre représentant de la communauté, personne de 18 à 35 ans (démission le 5 juin 2023)



Calendrier des séances tenues

Les membres du conseil d'administration ont siégé du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 inclusivement.

- Le 22 août 2022 (séance ordinaire);
- Le 19 septembre 2022 (séance extraordinaire);
- Le 24 octobre 2022 (séance ordinaire);
- Le 21 novembre 2022 (séance ordinaire);
- Le 30 janvier 2023 (séance ordinaire);
- Le 27 mars 2023 (séance ordinaire);
- Le 17 avril 2023 (séance ajournée);
- Le 8 mai 2023 (séance ordinaire);
- Le 19 juin 2023 (séance ordinaire).

Réalisations du conseil d'administration

Au cours de l'année 2022-2023, le conseil d'administration a procédé :

- au remplacement de la présidence et de la vice-présidence;
- à la nomination des membres qui siégeront au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité de ressources humaines, au comité consultatif de transport et au comité d'évaluation de la direction générale;
- à la désignation et à l'assermentation de huit (8) membres du CA en remplacement de membres dont le mandat se terminait le 30 juin 2023;
- à l'analyse de 7 rapports du protecteur de l'élève et ont pris position quant à ces derniers;
- à l'approbation d'une réponse au rapport de l'autorité des marchés publics;
- à l'adjudication du contrat de construction de la future école primaire 037;
- à l'adoption d'un régime d'emprunts pour effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des finances, à titre de responsable du fonds de financement;
- à une demande d'emprunts à long terme auprès du ministre des finances, à titre de responsable du fonds de financement, pour le projet d'aménagement d'un terrain synthétique à l'École secondaire Grande-Rivière.
- à une demande d'ajout d'espace auprès du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033
- l'adjudication d'ententes entre le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais et les transporteurs de berlines et d'autobus scolaires pour les années scolaires 2022-2023 à 2027-2028 avec une possibilité de prolongation de 2 années supplémentaires au contrat;
- à l'appui d'une demande de traverse piétonnière - École au Cœur-des-Collines (immeuble La Pêche) et École secondaire des Lacs
- à l'autorisation de l'aliénation de l'immeuble i-Joseph-de Farrelton ;
- à la modification au vocable et à l'acte d'établissement – École secondaire 041;
- à l'adoption des calendriers scolaires 2023-2024 ;
- à l'adoption du cadre budgétaire 2023-2024 ;
- à l'adoption du plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
- à la nomination du vérificateur externe pour 2022-2023;
- à l'autorisation pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais de signer la déclaration d'adhésion à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport ;
- à l'approbation et l'adoption des recommandations du CRR du CSSPO en lien avec la répartition des services complémentaires pour 2023-2024;
- à l'approbation et l'adoption de la recommandation du CRR du CSSPO en lien avec l'attribution des surplus pour l'année financière 2023-2024;
- à la modification du contrat – ordres de changement – projet « Reconstruction École secondaire Mont-Bleu (immeuble sinistré) »;
- à l'autorisation d'ordres de changements pour le projet d'agrandissement à l'École du Parc-de-la-Montagne ;

- à l'adoption de la structure administrative des emplois de cadre d'école, de cadre de centre, de cadre de services et du personnel hors-cadre — 2023-2024 ;
- à l'adoption des actes d'établissement 2023-2024 et du plan de répartition et de destination des immeubles (RDI) 2023-2026
- au non-renouvellement pour cause d'invalidité de neuf (9) membres du personnel enseignant;
- au non-renouvellement pour cause d'invalidité de cinq (5) membres du personnel de soutien;
- à l'adoption du calendrier des rencontres 2023-2024 du CA et de ses comités ;
- à la prise de connaissance du plan d'affectation pour les emplois de cadre de service et du personnel hors cadre pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- à l'adoption de la révision de la structure administrative des emplois de cadre de service – 2023-2024; et
- à la désignation de la personne responsable du traitement des plaintes.

Le conseil d'administration a adopté la révision de divers politiques, règlements et renseignements généraux :

- *politique de perfectionnement (50-20-20);*
- *politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel (50-20-21);*
- *politique - Initiation à la démocratie scolaire (02-07-20);*
- *politique « Comités du conseil d'administration (04-07-20) »;*
- *politique d'évaluation du rendement du personnel enseignant, professionnel et soutien (50-21-20);*
- *politique « Programme d'aide au personnel (50-22-20) »;*
- *politique sécurité de l'Information (80-11-20);*
- *addenda « Critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) »;*
- *politique sur la protection des renseignements personnels (01-06-20) ;*
- *politique relative à la vérification des antécédents judiciaires (50-11-20);*
- *politique de perfectionnement (50-20-20);*
- *politique « surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et primaire (30-31-20) »;*
- *politique de communication (08-10-20);*
- *politique valorisation de la langue française (02-03-20).*

Le conseil d'administration a adopté la politique de reconnaissance et de valorisation de personnel (50-60-20).

Le conseil d'administration a procédé à l'abrogation :

- du règlement « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire (30-31-50) » et de son annexe (30-31-50-A) ; et
- de la politique de révision d'une décision visant un élève (04-10-20)

Le conseil d'administration prend acte du dépôt des documents suivants :

- états financiers pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2022;
- plan d'action des différents comités du CA;
- découpage des districts et de l'échéancier pour la désignation des nouveaux membres au conseil d'administration ; et
- échéancier des consultations pour la création du bassin de la future école primaire 037;
- plan d'affectation pour les emplois de cadre de service et du personnel hors-cadre pour l'année scolaire 2023-2024.

2.2 Autres comités de gouvernance

Selon l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

▪ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Madame Suzette Bernard, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest ▪ Isabelle Lemay, membre représentant le personnel cadre scolaire ▪ Raimi Osseni, président du comité de gouvernance et d'éthique, membre représentant de la communauté, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines ▪ Yanika Whiteman, membre représentant de la communauté, personne de 18 à 35 ans ▪ Poste vacant, membre représentant le personnel enseignant ▪ Nadine Peterson, directrice générale ▪ Caroline Sauvé, directrice du secrétariat général et des communications
Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Christelle Élément, membre représentant le personnel de soutien ▪ Simon Lajoie, membre parent d'un élève représentant le district Ouest ▪ Dominique Kenney, membre représentant de la communauté, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (à partir du 23 janvier 2023) ▪ Mylène Larocque, membre représentant le personnel professionnel ▪ Simon Leclair, président du comité, membre représentant le personnel cadre d'établissement ▪ M. Jean-Charles Gendron, membre représentant de la communauté, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (jusqu'au 7 novembre 2022) ▪ Nadine Peterson, directrice générale ▪ Rémi Lupien, directeur général adjoint administratif
Nom du comité	Liste des membres
Comité des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Djama Ahmed, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est ▪ Kim Jessome, vice-présidente du C.A., membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est ▪ Julie Boisvert, présidente du C.A., membre parent d'un élève représentant le district Nord ▪ Jean Damascène Uwimana, membre de la communauté représentant une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires ▪ Marie Trouis, membre représentant de la communauté, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel ▪ Nadine Peterson, directrice générale ▪ Guylaine Boulanger, directrice du Service des ressources humaines
Comité d'évaluation de la directrice générale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Djama Ahmed, membre parent d'un élève (district-Est) ▪ Mme Julie Boisvert, membre parent d'un élève (District Nord) et -présidente du C.A. ▪ Mme Kim Jessome, membre parent d'un élève (district-Centre-Est) et vice-présidente ▪ M. Dominique Kenney, membre de la communauté, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles ▪ Mme Marie Trouis, membre de la communauté, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

▪ **Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres**

Selon l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'administration doit instituer un Comité consultatif de transport.

Nom du comité	Liste des membres
<p>Comité consultatif du transport (article 188 de la Loi sur l'instruction publique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Simon Leclair, membre représentant le personnel cadre d'établissement ▪ Christelle Élément, membre représentant le personnel de soutien ▪ Frédéric Barbeau, membre représentant du comité de parents ▪ François Bélanger, directeur, École secondaire Mont-Bleu ▪ Nadine Peterson, directrice générale ▪ Stéphane Lacasse, directeur général adjoint ▪ Benoît Prud'homme, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport ▪ Mario Vachon, directeur du Collège Saint-Alexandre ▪ Kathleen Barrette, représentante de la Société de transport de l'Outaouais (STO)
<p>Comité consultatif de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Nadine Peterson, directrice générale ▪ Mme Nathalie Bédard, directrice générale adjointe ▪ M. Stéphane Lacasse, directeur général adjoint ▪ M. Rémi Lupien, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources financières ▪ Directions des écoles primaires ▪ Directions des écoles secondaires ▪ Direction du centre d'éducation des adultes ▪ Direction des centres de formation professionnelle ▪ Directions des services
<p>Comité d'engagement pour la réussite des élèves (article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Nadine Peterson, directrice générale ▪ Mme Nathalie Bédard, directrice générale adjointe ▪ Mme Isabelle Lemay, directrice du Service des ressources éducatives ▪ Mme Lise Cyr, directrice (école primaire) ▪ M. Pierre Ménard, directeur (école secondaire) ▪ M. Marc Gauvreau, directeur adjoint (centre d'éducation des adultes) ▪ M. Sylvain Rivest, directeur (centres de formation professionnelle) ▪ Mme Camille Vallée, enseignante au primaire ▪ Mme Isabelle Legault, enseignante au secondaire ▪ Mme Nissreen Alsheik-Ahmad, enseignante en formation générale aux adultes ▪ M. Victor Faria, enseignant en formation professionnelle ▪ Mme Valérie Tremblay, conseillère pédagogique ▪ Mme Rachel Hébert, technicienne en service de garde ▪ Mme Andréanne Gélinas-Proulx, professeure-chercheuse en administration scolaire à l'Université du Québec en Outaouais
Nom du comité	Liste des membres
<p>Comité de répartition des ressources (article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Nadine Peterson, directrice générale ▪ Mme Isabelle Lemay, directrice du Service des ressources éducatives ▪ Mme Caroline Sauvé, directrice du Services du secrétariat général et des communications ▪ Mme Lucie Plouffe, directrice du Service des ressources humaines ▪ M. François Bélanger, directeur (école primaire) ▪ M. Jocelyn Bourdon, directeur (école primaire) ▪ M. Adam Gagnon, directeur (école primaire) ▪ M. Simon Leclair, directeur (école primaire)

<p>Comité de répartition des ressources (suite) (article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Isabelle Lowe, directrice (école primaire) ▪ Mme Lison Montambeault, directrice (école primaire) ▪ M. Jean-Sébastien Roy, directeur (école primaire) (membre substitut) ▪ M. Serge Guitard, directeur (école secondaire) ▪ M. Michel Letang, directeur (école secondaire) ▪ M. Pierre Ménard, directeur (école secondaire) ▪ Mme Nadia Corneau, directrice (centre d'éducation des adultes) ▪ M. Sylvain Rivest, directeur (centres de formation professionnelle) ▪ Mme Nathalie Bédard, directrice générale adjointe (membre invité) ▪ M. Stéphane Lacasse, directeur général adjoint (membre invité) ▪ M. Rémi Lupien, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources financières (membre invité)
<p>Comité de parents (article 189 de la Loi sur l'instruction publique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Nadine Peterson, directrice générale ▪ Mme Nathalie Bédard, directrice générale adjointe <p><u>Membres parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Kim Jessome (présidente du comité) – École du Plateau ▪ Mme Marie-Pierre Perreault – École Euclide-Lanthier ▪ Mme Isabelle Crevier – École Côte-du-Nord ▪ M. Olivier Choinière – École des Rapides-Deschênes ▪ Mme Julie Boisvert – École internationale du Mont-Bleu ▪ Mme Émilie Guilbaut – École Jean-de-Brébeuf ▪ Mme Susanne Trchsel – École internationale du Village ▪ M. Aubin Tossavi – École du Lac-des-Fées ▪ M. Simon Lajoie – École du Vieux-Verger ▪ M. Etse Dogbey – École du Grand-Boisé ▪ Mme Sutheary Som – École Saint-Paul ▪ Mme Émilie Caron – École des Trois-Portages
Nom du comité	Liste des membres
<p>Comité de parents (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Sébastien Froment – École du Parc-de-la-Montagne ▪ M. Djama Ahmed – École Saint-Jean-Bosco ▪ Mme Judith Hamel – École Notre-Dame ▪ M. Arona Bathily – École Saint-Rédempteur ▪ M. Jean-Sébastien Daoust – École du Dôme ▪ Mme Nancy Gagné – École au Coeur-des-Collines ▪ Mme Jacinthe Leblanc – École du Marais ▪ Mme Marinka Ménard – École de la Vallée-des-Voyageurs ▪ M. Jonathan Brulotte – École des Deux-Ruisseaux ▪ Mme Geneviève Martineau – École des Tournesols et immeuble de la Petite-Ourse ▪ M. Jacques Toure – École de l'Amérique-Française ▪ M. Richard Bilodeau – École des Cavaliers ▪ M. Mathieu Larocque – École de la Forêt ▪ Mme Nadia Labonté – École secondaire des Lacs ▪ Mme Marie-Pierre Dionne – École secondaire Grande-Rivière ▪ M. Alain Gauthier – École secondaire Mont-Bleu ▪ Mme Caroline Desrochers – École secondaire de l'Île ▪ Mme Sarah Mitchell-Atkinson – représentante du comité consultatif des services aux élèves HDAA

<p>Comité consultatif des services aux EHDA (article 185 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Stéphane Lacasse, directeur général adjoint ▪ Mme Catherine Desrochers, coordonnatrice des services complémentaires SRÉ ▪ M Jocelyn Bourdon, directeur d'une école primaire ▪ Mme Sandy Raposo, directrice adjointe d'une école secondaire ▪ Mme Caroline Saumure, directrice adjointe d'une école secondaire ▪ Mme Virginie Léveillé, orthopédagogue <p><u>Membres parents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Jacques Pilote (président du comité) – École Euclide-Lanthier ▪ Mme Sarah Mitchell-Atkinson – École des Rapides-Deschênes ▪ Mme Hélène Tessier – École internationale du Mont-Bleu ▪ Mme Annie Granger – École Jean-de-Brébeuf ▪ Mme Nathalie Riendeau – École internationale du Village ▪ Mme Kelly Bestland – École du Lac-des-Fées ▪ Mme Nadine Coulombe – École du Vieux-Verger ▪ Mme Catherine Dufour – École du Grand-Boisé ▪ M. Mohamed Bouhali – École du Parc-de-la-Montagne ▪ Mme Zuvena Walters – École Saint-Jean-Bosco ▪ Mme Nancy Gagné – École au Cœur-des-Collines ▪ Mme Cynthia Bernier – École du Marais ▪ Mme Nathalie Thiffault – École des Deux-Ruisseaux ▪ M. Gérard Biziyaremye – École des Tournesols ▪ Mme Mélissa Labelle – École secondaire Grande-Rivière ▪ Mme Marie-Hélène Arès – École secondaire Mont-Bleu ▪ Mme Vicki Laframboise – École secondaire de l'Île
--	---

2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

En 2022-2023, conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais ne déclare aucun manquement aux règles d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Depuis le 1^{er} mai 2017, les organismes publics sont tenus d'établir et de diffuser une procédure pour faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles par les employés. Conséquemment, en 2022-2023, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais ne déclare aucune divulgation d'actes répréhensibles.

Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

Reddition de comptes 2022-2023 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application avec le paragraphe 3 ^o de l'article 22	Aucune
3. Divulgations fondées	Aucune
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	Aucune
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

3 Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

Objectif 1 : Contribuer à rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie des jeunes et des adultes*

Taux de réussite aux épreuves ministérielles et CSSPO								
	Juin 2018	Juin 2019 ¹	Juin 2020 ²	Juin 2021 ²	Juin 2022	Juin 2023	Cible CSSPO juin 2022	Cible MEES 2030
			Années de pandémie – Taux RSM* écoles (bulletin cumulatif avec résultats écoles seulement)					
Français lecture 4 ^e année (MEQ)	81%	79%	92%	91,1%	87,1%	73,2%	87%	N/A
Français écriture 4 ^e année (MEQ)	88%	88%	93,8%	92,4%	88,2%	88,0%	89%	90%
Français lecture 2 ^e secondaire (CSSPO)	63%	68%	81,7%	84,6%	61,7%	63,6%	72%	N/A
Français écriture 2 ^e secondaire (MEQ)	89%	88%	85,5%	88,3%	87,3%	85,8%	89%	
Mathématique résoudre 4 ^e année (CSSPO)	86%	87%	91,5%	90,6%	84,1%	77,4%	90%	
Mathématique raisonner 4 ^e année (CSSPO)	87%	90%	94,8%	93,6%	87,8%	84,7%	93%	
Mathématique résoudre 2 ^e secondaire (CSSPO)	83%	N/A	82,9%	84,3%	68,8%	53,5%	78%	
Mathématique raisonner 2 ^e secondaire (CSSPO)	70%	68%	76,4%	79,5%	79,9%	75,5%	65%	

* Résultats au sommaire à la fin de l'année scolaire

Objectif 2 : Soutenir l'engagement et la réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire*

Taux d'élèves qui obtiennent un 1 ^{er} diplôme ou une 1 ^{re} qualification avant l'âge de 20 ans							
	2018-2019 ¹ Cohorte 2012	2019-2020 ² Cohorte 2013	2020-2021 Cohorte 2014	2021-2022 Cohorte 2015	Cible CSSPO 2022	2022-2023	Cible MÉES 2030
Taux de diplomation et qualification CSSPO	75,6%	78,3%	78,9%	79,8%	85,6%	Résultats non disponibles	90%
Formation générale des jeunes	66,3%	72,4%	74,8%	75,8%	73,6%		N/A
Formation générale des adultes	8,5%	5,4%	3,8%	3,7%	10%		
Formation professionnelle	0,8%	0,5%	0,4%	0,3%	2%		
Taux de diplomation (DES et DEP)	71,1%	73,5%	75,4%	74,7%	74,7%		85%*
Taux de qualification	4,4%	4,8%	3,5%	5,1%	5,1%		N/A
Taux de persévérance et de réussite en FGA, au 2 ^e cycle du secondaire, pour tous les âges et toutes les clientèles							
	2015-2016	2019-2020	2020-2021 ²	2021-2022	Cible MÉES 2022		
Taux de persévérance et de réussite en FGA des élèves inscrits au 2 ^e cycle du secondaire	77,6%	80,3%	80,4%		82%		

ORIENTATION 2 : AMÉLIORER L'ÉQUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÉLÈVES

Objectif 1 : Soutenir l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves dans le respect de leurs besoins, de leurs champs d'intérêt et de leurs capacités

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans								
	2017	2018 ¹	2019 ²	2020 ²	2021	2022	Cible CSSPO 2022	Cible MÉES 2030 *
Taux de diplomation et qualification CSSPO	78,4%	77,7%	75,6%	78,3%	78,9%	79,8%	85,6%	90%
Filles	82,5%	82,4%	82,6%	83,8%	84,7%	83,3%	88,6%	91,9%
Garçons	74,4%	73,5%	69,6%	73,1%	73,7%	76,4%	82,7%	88,1%
Écart	7,6%	8,9%	13%	10,7%	11%	6,9%	5,9%	3,8%
Élèves ordinaires	90,3%	88,3%	86,1%	88,4%	89,4%	90,2%	91,1%	93,6%
Élèves HDAA	54,6%	53,5%	50,7%	56,2%	56,6%	60,6%	68,2%	79,1%
Écart	35,7%	34,8%	35,4%	32,2%	32,8%	30,4%	22,9%	14,5%
Élèves immigrants de 1 ^{ère} génération	78,5%	80,8%	77,2%	71,9%	79,7%	75,4%	85,6%	90%
Autres	78,2%	76,9%	75,6%	79,5%	72,3%	81,1%	85,6%	90%
Écart 1	0,3 %	3%	1,6%	7,6%	7,4%	-5,7%	0%	0%
Élèves milieux défavorisés 2	N/A	N/A	N/A	100%	N/A	N/A		
Autres	78,4%	78,4%	75,6%	78,3%	78,9%	N/A		
Écart	N/A	N/A	N/A	21,7	N/A	N/A		

Objectif 2 : Former des élèves ouverts, accueillants, intégrés et conscients de l'apport de la diversité à l'essor de la société québécoise

Pourcentage des écoles qui organisent au moins trois activités favorisant le vivre-ensemble					
2019 ²	2020 ²	2021 ²	2022	2023	Cible CSSPO 2022
87%	87%	N/A*	94%	100%	100%

* Les bulles-classes et service de garde permettaient peu d'activités.

ORIENTATION 3 : INTERVENIR DE MANIÈRE PRÉVENTIVE ET OFFRIR UN CHEMINEMENT SCOLAIRE FLEXIBLE ET ADAPTÉ

Objectif 1 : Intervenir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves*

Taux de déploiement des pratiques éducatives préventives						
	Juin 2019 ²	Juin 2020 ²	Juin 2021 ²	Juin 2022	Juin 2023	Cible CSSPO juin 2022
Préscolaire 4 ans	88%	70%	73%	100%	100%	50%
Préscolaire 5 ans	89%	89%	91%	98%	100%	100%
1 ^{re} année du 1 ^{er} cycle	88%	95%	90%	100%	100%	100%
2 ^e année du 1 ^{er} cycle	100%	100%	91%	100%	100%	100%
Nombre groupes préscolaire 4 ans	4 TPMD + 4 EHDA	4 TPMD + 4 EHDA	11 groupes	11 groupes	15 groupes	Maintien des 8 groupes

Objectif 2 : Encourager l'adoption de comportements orientés vers l'effort, la réussite et l'excellence*

Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus						
	2018 ¹	2019 ²	2020 ²	2021	Cible CSSPO 2022	Cible MÉES 2030
Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus	23,4%	20,2%	20,3%	15,3%	16 %	10 %
Filles	19,8%	16%	18,1%	12,1%	13 %	N/A
Garçons	26,5%	24,1%	22,3%	18,4%	19 %	

Source : Indicateurs nationaux – FGJ – enseignement secondaire, édition 2021 : l'âge des élèves à l'entrée au secondaire (8 nov. 2021)

Taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification parmi les sortants du secteur jeune					
(en juin)	2018 ¹ Cohorte 2011	2019 ² Cohorte 2012	2020 ² Cohorte 2013	2021 Cohorte 2014	Cible CSSPO 2022
Taux annuel de sortie sans diplôme ni qualification (FGJ)	22,3%	24,2%	21,7%	19,8%	16 %
Filles	17,6%	17,4%	16,2%	18%	11 %
Garçons	26,5%	30,4%	26,9%	21,7%	21 %

Source : Données CSS dans AGIR

Objectif 3 : Axer le développement de la formation professionnelle sur les besoins du marché du travail, sur les priorités de développement du Québec et sur l'intérêt des élèves

Nombre d'inscriptions en formation professionnelle (élèves de moins de 20 ans)						
	2017-2018	2018-2019 ¹	2019-2020 ²	2020-2021 ²	2021-2022	2022-2023
Nombre total d'élèves inscrits	239	245	227	204	248	291
Aucun diplôme ni qualification	22	27	26	15	39	140
Déjà diplômé ou qualifié	217	218	201	189	209	151

Objectif 4 : Promouvoir l'accessibilité aux services de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle

Nombre de DEP reconnus par la RAC (reconnaissance des acquis et des compétences)				
2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
72	37	42	33	27

ORIENTATION 4 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

Objectif 1 : Faciliter la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs à tous nos élèves*

	Juin 2020 ²	Juin 2021 ²	Juin 2022	Juin 2023	Cible juin 2022
Nombre d'écoles qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge au cube *	10	13	19	17	15
Nombre d'écoles qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour *	Toutes les écoles	Toutes les écoles	Toutes les écoles	Toutes les écoles	Toutes les écoles
Nombre d'écoles ayant un programme de récréations et de midis actifs *	17	11	14	17	Toutes les écoles
Pourcentage d'écoles ayant un projet de déplacement actif (printemps et automne)	32%	5%	6%	19%	50%
Nombre de centres FGA-FP ayant développé une offre d'activités pour leurs élèves	2	2	2	2	2
Nombre d'écoles qui offrent annuellement au moins une activité de plein-air à chaque élève *	22	16	27	25	Toutes les écoles

* au primaire

Objectif 2 : Maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence, l'intimidation, la discrimination et la radicalisation (VIR)

Voir la section 3.2 - Lutte contre la violence et l'intimidation du présent rapport.

Objectif 3 : Accroître les compétences numériques et renforcer l'acquisition des autres compétences du 21^e siècle des élèves

Pourcentage des écoles qui offrent au moins 3 activités pédagogiques ou autres développant les compétences numériques et les autres compétences du 21 ^e siècle					
Juin 2019 ²	Juin 2020 ²	Juin 2021 ²	Juin 2022	Juin 2023	Cible CSSPO 2022
100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectif 4 : Accompagner et former le personnel aux nouvelles réalités pédagogiques, éducatives, technologiques, culturelles et sociales afin qu'il s'adapte aux différents besoins de la clientèle diversifiée

Taux de participation et de satisfaction du personnel face aux accompagnements et aux formations	Juin 2020 ²	Juin 2021 ²	Juin 2022	Juin 2023	Cible CSSPO 2022
Taux de participation du personnel aux accompagnements et aux formations	N/D*	N/D*	N/D*	N/D*	À venir
Taux de satisfaction des enseignants quant au plan d'accompagnement offert	N/D*	N/D*	N/D*	N/D*	85%

* Ces données sont non disponibles puisque nous n'avons pas sondé le personnel sur ces sujets.

Objectif 5 : Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures immobilières, technologiques ainsi que des équipements scolaires, sportifs et récréatifs dans un cadre de développement durable*

Voir la section 4.5 – Ressources matérielles et technologiques du présent rapport.

Objectif 6 : Valoriser l'éducation publique ainsi que l'engagement des parents et des intervenants scolaires dans la réussite des élèves en accroissant la confiance du public

	Juin 2019 ¹	Juin 2020 ²	Juin 2021 ²	Juin 2022	Cible Juin 2022	Juin 2023
Pourcentage des écoles qui organisent au moins 3 activités impliquant les parents	90%	90%	N/A**	N/A	100%	100%
Taux de participation des parents aux conférences offertes par le CSSPO (café rencontre passage au secondaire et session d'information pour les parents d'élèves de 2 ^e sec.)	*	*	N/A**	N/A	40%	N/A
Nombre d'écoles ayant un représentant au comité de parents	100%	100%	100%	94%	100%	91%
Nombre d'écoles ayant un représentant au CCSEHDAA	87%	45%	47%	74%	100%	70%

* Nous utilisons maintenant le tableau de la section 4.5 Ressources matérielles et techniques du présent rapport pour les investissements globaux.

Objectif 7 : Développer une gestion flexible, collaborative et éthique axée sur les résultats et appuyée sur les données probantes issues de la recherche

	Juin 2020 ¹	Juin 2021 ²	Juin 2022	Juin 2023	Cible juin 2022
Taux des établissements qui pratiquent une approche par analyse des résultats à chaque étape	78%	78%	84%	97%	100%
Pourcentage des écoles ayant au moins 2 CAP	75%	75%	87%	94%	85%
Taux des services qui participent à une COP sur les pratiques de gestion efficaces	16%	16%	100%	100%	100%

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Les objectifs établis par le ministre sont identifiés dans chaque tableau de résultat de la section 3.1.1 – Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

La synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire doit prendre en considération que l'harmonisation de la déclaration des événements demeure un enjeu au sein du centre de services, le comité VIR met en place des stratégies pour améliorer cette situation.

■ Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des évènements)	VIOLENCE (fréquence des évènements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
École Euclide-Lanthier	Aucun évènement	De 10 à 19 évènements déclarés	Voir le rapport du protecteur de l'élève : page 26 à 33
École Côte-du-Nord	Aucun évènement	De 10 à 19 évènements déclarés	
École des Rapides-Deschênes	Aucun évènement	Moins de 10 évènements déclarés	
École internationale du Mont-Bleu	Moins de 10 évènements déclarés	De 20 à 39 évènements déclarés	
École Jean-de-Brébeuf	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	
École internationale du Village	Aucun évènement	Moins de 10 évènements déclarés	
École du Lac-des-Fées	Moins de 10 évènements déclarés	De 20 à 39 évènements déclarés	
École du Plateau	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	
École du Vieux-Verger	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	
École du Grand-Boisé	Aucun évènement	Moins de 10 évènements déclarés	
École Saint-Paul	Aucun évènement	Moins de 10 évènements déclarés	
École des Trois-Portages	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	
École du Parc-de-la-Montagne	Moins de 10 évènements déclarés	De 10 à 19 évènements déclarés	
École Saint-Jean-Bosco	Aucun évènement	Moins de 10 évènements déclarés	
École Notre-Dame	Moins de 10 évènements déclarés	De 10 à 19 évènements déclarés	
École du Dôme	Moins de 10 évènements déclarés	Aucun évènement	
École Saint-Rédempteur	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	
École au Cœur-des-Collines	Moins de 10 évènements déclarés	Moins de 10 évènements déclarés	
École du Marais	Moins de 10 évènements déclarés	De 10 à 19 évènements déclarés	

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
École de la Vallée-des-Voyageurs	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	Voir le rapport du protecteur de l'élève : page 26 à 33
École des Deux-Ruisseaux	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	
École des Tournesols	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
École de l'Amérique-Française	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
École des Cavaliers	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	
École de la Forêt	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
École de la Petite Ourse	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	
École secondaire de la Nouvelle-Ère	De 10 à 19 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
École secondaire de la Cité	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	
École secondaire des Lacs	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
École secondaire Grande-Rivière	De 20 à 39 événements déclarés	40 et plus événements déclarés	
École secondaire Mont-Bleu	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
École secondaire de l'Île	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés	

3.2.2 Interventions dans les écoles du centre de services scolaire

Le centre de services met en place des activités pour prévenir la violence et l'intimidation et les écoles en font tout autant. Avec un comité représentatif du CSSPO (comité VIR), le CSSPO s'est doté d'un plan d'action pour prévenir la violence et l'intimidation où des actions sont menées à chaque année dans le but de prévenir la violence et l'intimidation. Voici des moyens préventifs réalisés lors de l'année scolaire 2022-2023 par le CSSPO:

- Expérimentation de l'outil Optania pour effectuer la déclaration d'événements dans certaines écoles-pilotes;
- Formation Agir avec solidarité pour bâtir des écoles inclusives et pour contrer le racisme pour le personnel des écoles ayant fait la demande ;
- Conférence destinée aux parents par rapport à la cyberintimidation et à la cybersécurité offerte à tous les parents de la région de l'Outaouais ;
- Formations sur la Cyberintimidation pour les TES des écoles ;
- Formation offerte au personnel sur le 2e intervenant, CPI et autres ;
- Journée régionale du 21 avril 2023 « Grandir et s'épanouir à l'ère du numérique » offerte au personnel scolaire de la région ;
- Accompagnement des psychoéducatrices par rapport à l'implantation du VCP et du code de vie dans les écoles ayant manifesté le besoin ;
- Semaine thématique « Je prends soin des autres » mettant de l'avant la bienveillance pour le CSSPO ;
- Promotion de diverses journées thématiques (journée vérité et réconciliation, journée internationale de lutte contre l'intimidation, journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie).

En plus des moyens, les écoles font plusieurs activités préventives tel que :

- Accompagnement des AVSEC dans les écoles où des ateliers variés sont offerts (violence, communication non violente, les écrans sainement et bien d'autres) ;
- Prévention par les TES avec des activités thématiques universelles et 2e palier ;
- Animation par les TES de programmes tels que Partenaires VIP, AVISE, Garde ça pour toi en partenariat avec le service de police ;
- Enseignement explicite des comportements attendus dans les différentes aires de vie avec le VCP ;

- Valorisation des comportements positifs ;
- Animation de Vers le Pacifique dans certaines écoles ;
- Plan de surveillance active lors des pauses ;
- Formation sur la résolution de conflits pacifiques auprès du personnel et enseignement explicite de la résolution de conflits envers les élèves ;
- Sensibilisation des élèves quant à leur rôle témoin lors de situation d'intimidation
- Organisation de jeux lors des diners et aux récréations ;
- Achat de matériel permettant le jeu lors des récréations.

3.3 Processus de plaintes

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après CSSPO) traite chaque plainte ou dénonciation reçue en vertu du Règlement (04-10-10) sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

En cas d'insatisfaction ou de différend, l'élève ou le parent de l'élève est invité à communiquer directement avec la personne visée par l'insatisfaction ou le différend pour lui exposer son point de vue et tenter de trouver une solution. Si, après discussion, l'insatisfaction persiste, l'élève ou les parents sont invités à communiquer avec la direction de l'établissement ou du service concerné pour lui exposer son point de vue, tenter de trouver une solution et, s'il y a lieu, formuler une plainte formelle.

Si la réponse donnée ne satisfait pas l'élève ou le parent de l'élève, celui-ci est invité à communiquer directement avec la direction du Service du secrétariat générale (responsable du traitement des plaintes). Cette dernière tentera de concilier les positions de l'élève ou du parent d'élève et des personnes mises en causes afin de trouver une solution, à défaut de quoi la direction générale sera saisie du dossier, rendra une décision par écrit, et la communiquera au plaignant ainsi qu'aux personnes mises en cause.

L'élève ou le parent d'élève qui désire en appeler de la réponse de la direction générale, est invité à communiquer avec le protecteur de l'élève. Ce dernier enquêtera pour évaluer le bien-fondé de la plainte et produira un rapport dans lequel il donne au Conseil d'administration son avis sur le bien-fondé de la plainte ou, le cas échéant, les correctifs qu'il juge appropriés à apporter.

À la première séance régulière du Conseil d'Administration suivant la réception de la recommandation du protecteur de l'élève, le Conseil d'administration étudie le rapport et se positionne. Au plus tard sept (7) jours suivant la tenue de cette séance, la résolution du conseil d'administration est envoyée à la personne plaignante, au protecteur de l'élève ainsi qu'à la ou les personnes ayant fait l'objet de la plainte.

Un registre des plaintes est conservé au Service au secrétariat général.

4 Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Offrir à nos élèves, jeunes et adultes, l'accessibilité à des services éducatifs de qualité, répondant à leurs besoins multiples et variés, soutenir et accompagner nos établissements dans la réalisation de leur mission.
- Contribuer au développement de la région et de la communauté par la mise en œuvre de services et d'activités associés à notre domaine de compétence.
- Assurer une enveloppe budgétaire qui prend en compte la planification stratégique du Centre de services scolaire ;
- Poursuivre les travaux dans le cadre de la réalisation du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire et des projets éducatifs de ses établissements ;

- Assurer la mise en place d'une organisation qui réponde aux exigences des régimes pédagogiques et des normes et paramètres prescrits par le ministère ;
- Assurer la part « commune » dans les programmes en lien avec les plans d'actions du ministère ;
- Assurer la réalisation des projets d'investissement majeurs et en maintien d'actifs ;

Les principes de répartition annuelle des revenus

- Les services aux élèves sont au centre de nos choix budgétaires et de nos préoccupations dans une orientation d'équité et d'égalité des changes dans leur accès à l'éducation.
- La stabilité des orientations budgétaires des unités administratives, d'une catégorie budgétaire à l'autre et d'une année à l'autre. Le tout afin de s'assurer d'une meilleure prévisibilité des budgets pour mieux planifier les services disponibles aux élèves.
- Les budgets à répartir sont basés sur une enveloppe calculée à partir des règles budgétaires annuelles du ministère. Ces budgets sont identifiés dès le départ comme transférables ou non.
- Les allocations de fonctionnement, des mesures particulières de financement et des investissements sont réparties dans des catégories différentes afin d'en faciliter la gestion, le suivi, la reddition de comptes et la conformité aux règles du ministère.
- Le processus budgétaire peut prévoir un fonds de réserve annuel ou des montants retenus à même les allocations dédiées des mesures ministérielles en lien avec la planification stratégique, pour la mise en place de projets régionaux, corporatifs ou particuliers.
- Les différentes unités administratives du Centre de services scolaire sont financées par leurs justes parts des subventions du ministère, de la taxation et de la péréquation, des revenus et des surplus spécifiques et d'autres subventions, s'il y a lieu.

Critères servant à déterminer les montants alloués

L'établissement des budgets et la répartition entre les unités administratives du CSSPO tiennent compte des besoins de la clientèle à desservir en utilisant différents critères parmi les suivants selon la situation :

Caractéristiques du milieu

- Le type de clientèle desservie
- La taille (en nombre d'élèves) de l'établissement
- Le nombre de groupes
- Nombre de bâtiments de l'établissement
- La superficie des bâtiments
- L'éloignement en milieu rural

Caractéristiques de la clientèle

- Les élèves réguliers, à risque (avec plan d'intervention), HDAA
- Les différents indices de défavorisation
- Les différents niveaux de scolarisation offerts
- Types de services offerts

Prise en compte des investissements (biens, meubles et immeubles)

- Conformité, sécurité, vétusté (en maintien d'actifs)
- Superficie des bâtiments (en entretien, protection, sécurité et énergie)
- Clientèle desservie et besoins de la clientèle (biens meubles et amélioration/transformation)

Autres éléments

- Critères de répartition du ministère pour certaines allocations budgétaires
- Exigences ministérielles et des conventions collectives
- Éléments répondant aux besoins de la structure administrative
- Éléments répondant aux besoins des budgets communs et des services
- Mise en commun de ressources pour une réponse plus adéquate aux besoins des milieux
- Besoins financiers des comités au sein du Centre des services scolaire

4.2 Ressources financières

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023		RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023	
Actifs financiers		Revenus	
Encaisse et équivalents de trésorerie	20 633 373 \$	Subventions de fonctionnement	230 831 287 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	30 176 818 \$	Subvention d'investissement	35 802 769 \$
Subvention d'investissement à recevoir	471 380 626 \$	Taxes scolaires	16 975 508 \$
Taxes scolaires à recevoir	122 071 \$	Autres	48 182 099 \$
Débiteurs	4 980 961 \$	Total des revenus	331 791 663 \$
Autres actifs	1 000 \$	Charges	
Total des actifs financiers	527 294 849 \$	Activités d'enseignement et formation	127 171 987 \$
Passifs		Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	62 078 148 \$
Emprunts temporaires et découvert	115 635 000 \$	Services d'appoint	22 457 926 \$
Créditeurs et frais courus	43 712 407 \$	Activités administratives	10 050 430 \$
Subvention d'investissement reportée	409 683 720 \$	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	39 509 258 \$
Revenus perçus d'avance	2 675 164 \$	Activités connexes et autres éléments	14 696 544 \$
Provisions pour avantages sociaux	8 396 383 \$	Total des charges	275 964 293 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	297 285 400 \$	Excédent de l'exercice	55 827 370 \$
Autres passifs	48 024 855 \$	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023	
Total des passifs	925 412 929 \$	Déficit redressé au début de l'exercice	(12 360 857) \$
Dettes nettes	(398 118 080) \$	Excédent de l'exercice	55 827 370 \$
Actifs non financiers		Excédent accumulé à la fin de l'exercice	43 466 513 \$
Immobilisations corporelles	439 934 077 \$	CALCUL DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ DISPONIBLE EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023	
Stock de fournitures	514 758 \$	Excédent accumulé redressé au 30 juin 2023	43 466 513 \$
Charges payées d'avance	1 135 758 \$	Moins :	
Total des actifs non financiers	441 584 593 \$	Valeur comptable nette des terrains	23 977 137 \$
Excédent accumulé	43 466 513 \$	Excédent libre accumulé au 30 juin 2023	19 489 376 \$

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	191 198,77	0,00	191 198,77	124
2. Personnel professionnel	194 517,41	0,00	194 517,41	137
3. Personnel enseignant	1 997 536,34	1 931,53	1 999 467,87	2 625
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 248 064,28	1 993,68	1 250 057,96	1 965
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	57 093,74	942,48	58 036,22	48
Total en heures	3 688 410,54	4 867,69	3 693 278,22	4 899

■ Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Cible établie par le ministère de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	3 610 201,75
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	3 693 278,22
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	83 076,47
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non	Non Raison : COVID

*Le ministère n’ayant pas eu de nouvelles cibles pour 22-23, notre tableau de l’année précédente est reconduit pour ce rapport annuel.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus

- Contrats de service comportant une dépense de 25 000\$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	-
Contrats de service avec un contractant autre qu’une personne physique	50	15 014 081 \$
Total	50	15 014 081 \$

4.5 Ressources matérielles et technologiques

4.5.1 Ressources matérielles

- Maintien de l’actif immobilier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé (au 31 mars 2022)	Investissements réalisés (1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	Sommes engagées (au 31 mars 2023)	Sommes non investies, ni engagées (au 31 mars 2023)
28 497 927 \$	14 322 841 \$	12 720 851 \$	30 099 917 \$

4.5.2 Ressources technologiques

La réussite éducative et le développement des compétences chez les élèves rendent nécessaire l’intégration de la technologie dans les classes et dans les espaces de vie de l’organisation et ce, dans un contexte où les technologies de l’information évoluent rapidement.

L’intégration technologique est assurée par le Service des technologies de l’information (STI) qui est responsable de la gestion et du maintien du parc informatique du CSSPO, de la cybersécurité, de l’intégrité et la disponibilité des données ainsi que de l’accès au réseau des utilisateurs. Il veille également à l’élaboration, l’implantation et l’intégration à long terme des investissements technologiques innovants tout en gérant la désuétude des équipements et logiciels. Le STI a pour objectif de soutenir et favoriser le développement pédagogique et administratif en fournissant des solutions technologiques fiables, performantes et sécuritaires.

En plus du réseau de fibres optiques, des serveurs, des équipements de télécommunication, du réseau sans-fil et de la téléphonie IP, le parc informatique comprend :

- 4 193 PC, 8 624 portables et 3 498 tablettes à la disposition des employés et des élèves dans le cadre de leurs fonctions et de leurs apprentissages. Le personnel cadre, administratif et enseignant ainsi que les élèves ayant des besoins particuliers pour leurs apprentissages disposent d’un appareil dédié.
- 635 imprimantes et photocopieurs utilisés par le personnel scolaire pour tous les supports papier nécessaires aux activités ou évaluations à donner aux élèves;
- 1 274 télé et tableaux interactifs utilisés dans les classes et dans certains locaux afin de projeter et de manipuler des documents numériques et de participer à des activités interactives dans les pratiques d’enseignement et d’apprentissage;
- Divers appareils pédagognumériques tels que des robots, des imprimantes 3D, des microcontrôleurs, etc. permettant l’exploitation de la technologie dans les pratiques d’enseignement et d’apprentissage.

Investissements en matériel informatique :

- Matériel informatique en soutien à l’enseignement : 1,4M\$
- Infrastructure et réseautique : 0,8M\$

5 Annexes du rapport annuel

5.1 Rapport du protecteur de l'élève

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES
PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS**

**Rapport annuel du Protecteur de l'élève
pour l'année scolaire 2022-2023**

Présenté à la Direction générale et au Conseil d'administration

**Par
Yvon Landry
Protecteur de l'élève**

30 septembre 2023

Lettre à la Directrice générale

Gatineau, le 30 septembre 2023

Madame Nadine Peterson
Directrice générale
Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
225, rue Saint-Rédempteur
Gatineau (Québec) J8X 2T3

Madame la directrice générale,

L'année 2022-2023 a été marquée par l'entrée en poste du soussigné en tant que protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) en remplacement de Me Janik Sunstrum. La gestion et le traitement des plaintes, des demandes et des dossiers ont donc pu être assurés en continuité toujours en étroite collaboration avec le substitut au Protecteur de l'élève, M. Guy Aublet.

En conformité avec l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le présent rapport présente une synthèse de chacun des rapports produits par le protecteur de l'élève et son substitut de même qu'un tableau-synthèse des demandes d'information reçues de la part de parents ou d'élèves adultes.

Il est à noter que le résumé de chacun des rapports fait abstraction de toute information pouvant identifier les plaignants, l'établissement scolaire visé de même que les différents intervenants concernés.

L'excellente collaboration des différents intervenants, notamment le personnel de direction des écoles et des services du CSSPO a de beaucoup facilité le travail du Protecteur de l'élève. Il en va de même de la qualité des échanges avec le personnel du Secrétariat général, particulièrement celui affecté au service des plaintes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Yvon Landry
Protecteur de l'élève

INTRODUCTION

Au cours de l'année 2022-2023, 9 plaintes ont fait l'objet d'un rapport formel de la part du Protecteur de l'élève à la Direction générale et au Conseil d'administration du CSSPO.

Pour chacun de ces dossiers, le processus a été le même. La recevabilité de la plainte a pu être établie après avoir répondu aux critères suivants : elle touche un droit à un service éducatif et elle a été étudiée par la direction d'école et par la responsable des plaintes au Centre de services scolaire.

Même si 19 demandes adressées au Protecteur de l'élève ont porté sur un comportement relié à la violence ou à l'intimidation, seulement 2 de ces demandes ont conduit à la production d'un rapport.

1) La nature des demandes

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, soit entre les 5 juillet et 30 juin, j'ai reçu un total de 74 communications téléphoniques ou courriels de parents ou d'élèves adultes. Les motifs de ces communications sont en lien avec des situations problématiques ou des demandes d'information répertoriées dans les catégories indiquées au tableau ci-joint.

	Motifs	Nb.
1	Comportement relié à la violence ou à l'intimidation	19
2	Frais exigés des parents	2
3	Transfert d'école, gestion des surplus	7
4	Politiques des établissements	9
5	Résultats d'évaluation et admissibilité à des programmes particuliers	11
6	Relation et communication avec le personnel et la direction de l'école	17
7	Demande d'information générale	2
8	Transport scolaire	3
9	Suspensions internes ou externes	4 *

*Les suspensions à l'interne ou à l'externe sont généralement reliées à des comportements violents ou à l'intimidation.

2) Suivis aux demandes faites par téléphone ou par courriel

Les demandes adressées au Protecteur de l'élève l'ont été autant par téléphone que par courriel. Hormis les 9 demandes qui ont engendré la production d'un rapport formel, le décompte des demandes nous apprend que le temps moyen consacré à ces dernières par le Protecteur de l'élève était d'environ 30 minutes. Le Protecteur de l'élève a, à chaque occasion, pris soin d'entendre les doléances des plaignants et tenté, au meilleur de ses connaissances, de bien les guider dans la formulation de leur plainte et dans l'acheminement de cette dernière à l'instance appropriée. Sauf à 2 occasions où les parents ont démontré de l'agressivité lors des entretiens avec le Protecteur de l'élève, tous les autres plaignants ont été respectueux.

PLAINTÉ 1

La nature de la plainte et la recevabilité

Cette plainte est relative aux agissements d'intervenants scolaires à l'endroit d'un élève de 6^e année d'une école primaire. Le parent dénonce le fait que son enfant soit victime de harcèlement par un élève de sa classe soit directement ou par des messages transmis électroniquement.

Le parent fait part de l'inaction des intervenants scolaires puisque l'élève en faute n'aurait pas été suspendu et qu'il continuerait de transmettre ses messages électroniques intimidants envers son enfant.

Devant l'indisponibilité de la direction d'école pour rencontrer le parent, ce dernier s'est tout de même rendu à l'école pour récupérer les effets scolaires de son enfant. Le parent a été accueilli par des policiers dont la présence a été demandée par la direction d'école à cause du comportement du parent envers le personnel de l'école le jour même et envers un élève quelques jours auparavant dans la cour d'école.

Le parent exige des excuses de la part des intervenants scolaires pour manquements divers et variés envers son enfant.

La plainte a donc été jugée recevable par le Protecteur de l'élève puisqu'elle est en lien avec la *Politique visant à prévenir et à contrer la violence en milieu scolaire*.

Constats et recommandations

Vérification faite, il ressort de la première dénonciation du parent concernant les messages électroniques intimidants de la part d'un élève envers son enfant que des mesures avaient bel et bien été prises à la hauteur des informations connues à ce moment-là.

Concernant l'intervention du parent directement auprès d'un élève dans la cour d'école en lien avec des propos inappropriés envers son enfant et elle-même, la direction d'école a confirmé qu'il y avait eu discussions et interventions directement sur place ou plus tard auprès des différentes parties.

En ce qui concerne l'intervention policière ci-haut mentionnée, il n'est pas du ressort du Protecteur de l'élève d'en traiter puisqu'il s'agit d'une situation impliquant les agissements d'un adulte envers le personnel de l'école. Cette situation a été prise en compte dans le cadre de l'application par la direction d'école des règles de sécurité de l'école et de la *Politique visant à prévenir et à contrer la violence en milieu scolaire*.

La présente plainte n'a pas généré de recommandation particulière puisqu'il n'y a pas eu preuve évidente de manquement de la part du personnel de l'école pour justifier l'acquiescement à la demande du parent à l'effet que son enfant reçoive des excuses de la part de membres du personnel.

PLAINTÉ 2

La nature de la plainte et la recevabilité

Cette plainte est relative au transfert d'école d'un élève en raison d'un surplus d'élèves en 4^e année pour 2022-2023 à l'école qu'il fréquente présentement.

Le parent conteste le fait que la direction d'école de son enfant ne reconnaisse pas l'angoisse et le stress que ce dernier vit comme motifs suffisants pour le maintenir à son école actuelle.

La plainte a donc été jugée recevable par le Protecteur de l'élève puisqu'elle est en lien avec la *Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires*.

Constats et recommandations

Vérification faite, il a été démontré que les motifs évoqués par le parent pour maintenir son enfant à son école de territoire ne constituaient pas une mesure exceptionnelle accordée à un élève pour répondre à des besoins très particuliers qui outrepassent la difficulté, le trouble ou le handicap pour lesquels les services sont offerts à l'école.

Le parent a été informé que le changement d'école vécu par l'enfant entre le préscolaire et la 1^{re} année faisait suite au déménagement de la famille et ne pouvait pas être considéré comme un premier changement administratif d'école par le CSSPO. Le parent a également été informé que son enfant n'était pas le seul à subir un transfert d'école pour surplus dans sa classe.

Même s'il faut demeurer empathique et compréhensif face aux motifs évoqués par le parent pour demander le maintien de son enfant à son école, il n'en demeure pas moins que le Protecteur de l'élève ne pouvait pas recommander le contournement des règles établies pour privilégier le maintien de cet enfant à son école au détriment d'autres enfants au seul motif qu'il refuse de fréquenter sa nouvelle école.

PLAINTÉ 3

La nature de la plainte et la recevabilité

Cette plainte est relative à l'inadmissibilité au transport scolaire gratuit d'un élève inscrit en Sports-études dans une école secondaire. Le parent de cet élève conteste le fait qu'il n'a été informé qu'à la rentrée scolaire son enfant n'aurait pas droit à la gratuité du transport scolaire du fait qu'il ne réside pas sur le territoire du CSSPO. Le parent évoque les manquements de l'école dans la gestion des formulaires et documents d'information suivant l'inscription de son enfant au programme Sports-études.

Le parent demande donc que la passe d'autobus gratuite soit offerte à son enfant au même titre qu'à tous les autres élèves inscrits audit programme.

La plainte a donc été jugée recevable par le Protecteur de l'élève puisqu'elle est en lien avec l'application de la *Politique en matière de transport scolaire* et la *Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires*.

Constats et recommandations

Vérification faite, la direction d'école secondaire a démontré, preuve à l'appui, que le formulaire de demande de choix d'école extraterritoriale avait été transmis au parent avec d'autres documents au printemps. Un sinistre vécu à l'école secondaire avant la rentrée scolaire a fait en sorte que la direction a dû demander à tous parents des nouveaux élèves inscrits au programme de remplir à nouveau les documents requis pour l'inscription de leur enfant.

L'admissibilité de l'enfant du plaignant au programme Sports-Études a été confirmée au printemps malgré l'absence du formulaire de Demande de choix d'école extraterritoriale dûment complété par le parent. Il ressort de cette situation qu'une attention rigoureuse doit être apportée lors de la réception à l'école des documents transmis par les parents au moment de l'inscription annuelle de leur enfant.

Il aurait pu paraître discriminatoire que le CSSPO absorbe les frais de la passe de transport urbain de l'enfant du plaignant sachant que plusieurs dizaines d'élèves hors-territoire inscrits au programme Sports-études ne bénéficieraient pas du même traitement.

Conséquemment à ce qui précède, le Protecteur de l'élève n'a pas recommandé la reconsidération de la décision de ne pas offrir la gratuité du transport scolaire pour l'enfant du plaignant. N'eut été les initiatives déjà en cours à la direction d'école et au Service de l'organisation scolaire et du transport, il aurait par contre été recommandé que les modalités d'organisation du transport scolaire pour les élèves extraterritoriaux soient clairement indiquées sur les formulaires, la documentation et lors des rencontres ou d'échanges avec les parents.

PLAINTÉ 4

La nature de la plainte et la recevabilité

Cette plainte est relative au refus de la direction d'une école primaire de changer un élève de groupe en 5^e année. Le parent de cet élève conteste le fait que ce dernier se retrouve comme l'an passé dans une classe désorganisée et difficile notamment en raison de changements fréquents de personnel enseignant et de la présence d'un membre du personnel n'ayant aucune expérience.

La plainte a donc été jugée recevable par le Protecteur de l'élève puisqu'elle est en lien avec l'application de la *Procédure de passage et classement* et de la *Politique sur les critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* du CSSPO.

Constats et recommandations

Le parent soulève différents éléments en appui à sa demande de changement de groupe pour son enfant notamment l'alternance d'enseignants dans la classe de son enfant encore cette année et le manque de suivi des enseignants l'an passé. Il dit déplorer le manque de transparence dans la façon de recruter les suppléants et avoir des doutes sur le respect des exigences lors du recrutement du personnel, notamment en ce qui concerne la validation des permis de suppléance. Le parent reconnaît ne pas avoir déposé de plainte pour autant l'an passé.

La direction d'école confirme que la composition des 4 classes de 5^e année a été basée sur le respect du nombre maximal d'élèves régi par les conventions collectives en tenant compte également d'un équilibre entre le nombre de garçons et de filles et des différents besoins et capacités des élèves. On rappelle que le parent n'a pas assisté aux 2 rencontres avec les enseignants et les parents en début d'année scolaire. La direction d'école fait néanmoins savoir sa disponibilité à rencontrer le plaignant à sa convenance. En dépit de la pénurie de personnel enseignant, la direction rappelle qu'elle a été respectueuse des critères de sélection des enseignants suppléants au sein de son établissement en accord avec le Service des ressources humaines. Des mesures d'appui à l'enseignante de la classe actuelle de l'enfant du plaignant sont concrètes et vérifiables, notamment avec l'ajout d'une mentore et l'appui d'un conseiller pédagogique auprès de l'enseignante.

Aucune recommandation n'a donc été faite par le Protecteur de l'élève en suivi à la présente plainte puisque l'analyse du processus de sélection des élèves de la classe de l'enfant du plaignant pour 2022-2023 n'a pas démontré qu'un préjudice aurait pu être causé à cet enfant ni aux autres élèves concernés.

PLAINTÉ 5

La nature de la plainte

Cette plainte est relative à un refus de révision d'un résultat scolaire obtenu en mathématiques de 3^e secondaire dans une école secondaire du CSSPO.

Le parent conteste précisément la note donnée à son enfant à l'issue des cours d'été en mathématiques à l'été 2021 et dénonce le refus de la direction d'école de réviser cette note considérant le dépassement du délai pour contester.

La plainte a donc été jugée recevable par le Protecteur de l'élève puisqu'elle est en lien avec le Processus de demande de révision d'une épreuve locale.

Constats et recommandations

Le parent soulève différents éléments dans sa demande notamment le fait qu'il ignorait que la promotion de son enfant en 4^e secondaire avec des mathématiques de 4^e secondaire n'enlèverait pas la note de 58%, donc l'échec, apparaissant sur son bulletin de 3^e secondaire.

Le parent dit avoir perçu le passage en 4^e secondaire comme une réussite en tout pour son enfant. N'ayant pas réussi son cours de mathématiques de 4^e secondaire l'année suivante, l'élève abandonna ses études secondaires. Un peu plus tard en 2022, l'élève s'est vu refuser son inscription en formation professionnelle à la suite de son échec en mathématiques de secondaire 3. La réussite de cette matière est un prérequis en formation professionnelle.

L'analyse de la plainte a permis au Protecteur de l'élève de confirmer que le CSSPO était en droit de refuser de traiter la plainte étant donné que l'élève ne fréquentait plus un établissement du CSSPO au moment du dépôt de la plainte. Aussi, le délai pour contester une note au bulletin avait été largement dépassé après la fin des cours d'été. D'une part, l'évaluation durant le cours d'été en mathématiques avait été faite progressivement durant la session de cours d'été et, d'autre part, elle avait été effectuée par un enseignant à qui il aurait été irréaliste de toute façon de demander de revenir sur ses évaluations 15 mois plus tard.

Aucune recommandation n'a donc pu être formulée par le Protecteur de l'élève dans le présent cas.

5.2 Rapport d'activité des comités du conseil d'administration

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE - 2022-2023

SÉANCE	POINT DE DISCUSSION	POINT DE PRÉSENTATION	DÉPÔT DE DOCUMENTS
14 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de travail du comité ✓ Révision de la « Politique utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) » ✓ Adoption « Politique sur la protection des renseignements personnels (01-06-20) » ✓ Révision – « Politique des Comités permanents du CA (04-07-20) » ✓ Addenda – « Politique Critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-11-20) » 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de travail du comité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de la « Politique utilisation adéquate des technologies de l'information (80-10-20) » ✓ Dépôt de la « Politique sur la protection des renseignements personnels (01-06-20) » ✓ Dépôt de la politique « Comités permanents du CA (04-07-20) » ✓ Dépôt de la politique « Critères de répartition et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires (20-10-20) »
16 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Révision du découpage des districts pour la désignation des membres parents au CA (date limite pour adoption des districts : 15 mars) et dépôt échéancier pour les avis de signification d'intérêts pour les divers postes disponibles. (si nécessaire) ✓ Révision de la « Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie (02-07-20) » 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de la révision de la « Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie (02-07-20) »
17 avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Révision de la « Politique sur la valorisation la langue française (02-03-20) » ✓ Révision de la « Politique de communication (08-10-20) » ✓ Addenda de la politique « Contributions financières exigés des parents (60-21-20) » reporté l'an prochain 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de la révision de la « Politique sur la valorisation la langue française (02-03-20) » ✓ Dépôt de la « Politique de communication (08-10-20) » ✓ Dépôt de l'addenda à la politique « Contributions financières exigés des parents (60-21-20) » reporté l'an prochain
17 avril (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Révision de la politique « Service de surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et au primaire (31-31-20) » 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de la révision de la politique

SÉANCE	POINT DE DISCUSSION	POINT DE PRÉSENTATION	DÉPÔT DE DOCUMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Révision de la politique « Service de garde en milieu scolaire (30-10-20) » reporté l’an prochain 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de la politique « Service de garde en milieu scolaire (30-10-20) »
5 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption politique « Voyage (02-09-20) » reporté l’an prochain ✓ Révision « Politique qualité de l’air » (70-10-30) reporté l’an prochain ✓ Révision de la politique « Frais de déplacement et de voyage du personnel du CSSPO (60-31-20) » reporté l’an prochain ✓ Révision du « Règlement sur la procédure d’examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents 04-10-10) » reporté l’an prochain ✓ Abrogation de la « Politique de révision d’une décision visant un élève (04-10-20) » ✓ Révision de la « Politique - Premiers soins et administration de médicaments pour les élèves des écoles, des centres et des services de garde (30-12-20) » reporté l’an prochain 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de la politique « voyage (02-09-20) » reporté l’an prochain ✓ Dépôt de la révision de la « Politique qualité de l’air (70-10-30) » reporté l’an prochain ✓ Dépôt de la révision de la politique « Frais de déplacement et de voyage du personnel du CSSPO (60-31-20) » reporté l’an prochain ✓ Dépôt de la révision du « Règlement sur la procédure d’examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents 04-10-10) » reporté l’an prochain ✓ Dépôt de la révision de la « Politique - Premiers soins et administration de médicaments pour les élèves des écoles, des centres et des services de garde (30-12-20) » reporté l’an prochain

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION-2022-2023

SÉANCE	POINT DE DISCUSSION/RECOMMANDATION	POINT DE PRÉSENTATION	DÉPÔT DE DOCUMENTS	
19 septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réponses aux recommandations - rapport de l'AMP – contrat de gré à gré supérieur au seuil des AOP 	C.A.-22-23-013		
17 octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plan de travail du Comité ○ Plan de travail du CRR ○ Reddition le compte 	C.A.-22-23-029 C.A.-22-23-030	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport aux responsables de la gouvernance – Auditeur externe ○ Résultats financiers 2022-06-30 ○ Régime d'emprunt à long terme ○ Régime d'emprunt court terme ○ Régime d'emprunt terrain synthétique ESGR 	C.A.-22-23-031 C.A.-22-23-032 C.A.-22-23-033 C.A.-22-23-034
23 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recommandation auditeurs externes ○ Recommandations du CRR ○ Contrôles internes ○ Reddition de compte ○ Modification contrat ESMB 	C.A.-22-23-069 C.A.-22-23-066/67/68 C.A.-22-23-070	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à jour budgétaire 2022-2023 	
13 mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> ○ Recommandations du CRR ○ Planification budgétaire 2023-2024 ○ Contrôles internes ○ Reddition de compte ○ Modification contrat EPLM 	C.A.-22-23-075 C.A.-22-23-076 C.A.-22-23-091	<ul style="list-style-type: none"> ○ Union-réciproque en autoassurance ○ Audit au 31 mars 2023 	
12 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ○ Budget 2023-2024 ○ Reddition de compte ○ Bilan des travaux du comité 	C.A.-22-23-143/144 C.A.-22-23-142	<ul style="list-style-type: none"> ○ Informations pré-mandat 30 juin 2023– auditeurs externes 	

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES – 2022-2023

SÉANCE	POINT DE DISCUSSION	POINT DE PRÉSENTATION	DÉPÔT DE DOCUMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rencontre 1	<ul style="list-style-type: none"> ○ Comité d'évaluation de la directrice générale ○ Plan de travail du comité ○ Vérification des antécédents judiciaires (ajout des stagiaires et le rendre épïcène) ○ Politique locale des cadres (inclure période d'essai pour promotion); 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des documents élaborés par la FCCSQ en lien avec la gestion de la performance de la DG ○ Plan de travail du comité 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires ○ Politique locale des cadres; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt du procès-verbal et du plan d'action 2022-2023 ○ Adoption des politiques au CA de janvier 2023
Rencontre 2	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structure administrative des cadres; ○ Politique du programme d'aide au personnel ○ Politique de diversité de genres; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la structure administrative des cadres; ○ Présentation de la politique du programme d'aide au personnel ○ Présentation des 2 projets de politique et réception des commentaires des membres du CRH; ○ Critères d'évaluation de la directrice générale. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Structure administrative des cadres; ○ Dépôt de la politique du programme d'aide au personnel ○ Dépôt de la politique de diversité de genres; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt du procès-verbal ○ Adoption de la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2023-2024 à la réunion de février 2023
Rencontre 3	<ul style="list-style-type: none"> ○ Discussion sur le plan d'action 2023-2024 ○ Plan de relève des gestionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Révision du plan d'action de la directrice générale 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Compte-rendu et suivi du plan de relève des gestionnaires; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt du procès-verbal

PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT – 2022-2023

SÉANCE	POINT DE DISCUSSION	POINT DE PRÉSENTATION	DÉPÔT DE DOCUMENTS
22 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> o Plan de travail du comité ✓ Synthèse du transport scolaire ✓ Renouvellement des ententes avec les collèges privés ✓ Renouvellement de l'entente avec la STO ✓ Politique en matière de transport scolaire (30-20-20) 	<ul style="list-style-type: none"> o Plan de travail du comité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt de la « Politique en matière de transport scolaire » (30-20-20) ✓ Dépôt des « Règles d'organisation du transport scolaire » (30-20-50) »
19 avril 2023	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renouvellement des ententes avec les collèges privés ✓ Renouvellement de l'entente avec la STO ✓ Révision de la « Politique en matière de transport scolaire » ✓ Grève dans le transport scolaire ✓ Transport en commun durant la saison estivale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Canevas pour la révision de la « Politique en matière de transport scolaire » (30-20-20) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt du canevas pour la révision de la « Politique en matière de transport scolaire » (30-20-20)
14 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renouvellement de l'entente avec la STO ✓ Révision de la « Politique en matière de transport scolaire » ✓ Grève dans le transport scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Document de travail de la politique en matière de transport scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépôt du document de travail pour la révision de la « Politique en matière de transport scolaire » (30-20-20)